GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Concertation nationale sur l'énergie et le climat

CAHIER D'ACTEUR

N° 54

ROQUETTE
Offering the best of nature™

Entreprise française fondée en 1933 dans les Hauts de France, Roquette est un leader mondial des ingrédients d'origine végétale et un fournisseur majeur d'excipients pharmaceutiques. En collaboration avec ses clients et partenaires, le Groupe répond aux enjeux sociétaux d'aujourd'hui et de demain, en révélant le potentiel de la Nature pour offrir les meilleurs ingrédients aux marchés de l'Alimentation, de la Nutrition et de la Santé. Valorisant 3 millions de tonnes de blé et maïs français et consommant 1% du gaz français, Roquette est pleinement engagé dans la décarbonation de ses activités à travers un plan ambitieux, notamment formalisé par la signature en novembre 2023 d'un contrat de transition écologique.

Contact :
Cécile Duputel, Senior Public Affairs manager cecile.duputel@roquette.com

Contribution de ROQUETTE aux documents de planification énergie climat soumis à la concertation

Synthèse de la position Roquette

Nous estimons que le sujet de la compétitivité des industries n'est pas suffisamment adressé dans les documents soumis à la consultation pour la SNBC et la PPE, notamment face à la pression grandissante de la concurrence mondiale et aux investissements nécessaires pour atteindre les objectifs de décarbonation. Roquette estime que la décarbonation doit s'accompagner de mesures préservant la compétitivité de nos sites industriels. La préservation des emplois et de nos capacités de production reste notre priorité, d'autant que les investissements requis pour la décarbonation ou l'amélioration de l'efficacité énergétique pèsent lourdement sur notre compétitivité. Par ailleurs, les orientations de la SNBC et de la PPE ne permettent pas de donner la visibilité nécessaire quant aux mécanismes de soutien actuels et futurs pour les projets de décarbonation.

En particulier, aucune des mesures envisagées dans la SNBC ne permettent de garantir que les industriels disposeront d'une électricité compétitive et décarbonée, en quantités suffisantes.

De plus, dans la continuité des engagements pris dans notre contrat de transition écologique signé en 2023, nous déplorons que la question de la disponibilité de la biomasse forestière soit insuffisamment traitée alors que de nombreuses interrogations demeurent sur sa disponibilité face au nombre croissant de projets chaleur biomasse.

Enfin, nous pensons qu'il est essentiel d'augmenter l'usage des biocarburants produits à partir de résidus, notamment pour la décarbonation des transports lourds non électrifiables comme le transport aérien. Des gisements importants sont mobilisables dans l'industrie amidonnière, notamment par Roquette qui dispose du plus grand site amidonnier européen, pour permettre une production française d'alcool to jet.

Enfin, nous estimons que 2030 est une vision trop ambitieuse pour des projets industriels d'envergure tant d'un point de vue financier que technique, particulièrement au regard des opérations de nos sites et des aides proposées qui ne sont pas adaptées.

Réponse ROQUETTE

La Décarbonation et l'enjeu de compétitivité

Roquette anticipe de nombreux défis pour les années à venir en raison à la fois des prix de l'énergie, du manque de visibilité sur les mécanismes de soutien mais aussi des contraintes administratives et environnementales.

Cependant, la stratégie présentée ne propose pas de mesures garantissant la protection des industriels tels que Roquette. Le problème de compétitivité de nos sites par rapport aux entreprises situées hors France, et en particulier hors d'Europe n'est pas adressé. Nous connaissons depuis plusieurs années une croissance des importations de pays tiers ce qui se traduit par délocaliser l'empreinte carbone française et européenne plutôt qu'à la réduire.

Le rapport de M. Draghi a clairement établi le besoin pour l'Europe de retrouver sa compétitivité face à ses concurrents internationaux. Aussi la voie de décarbonation dans laquelle l'Europe s'est engagée ne doit pas entrainer une désindustrialisation plus rapide que la décarbonation.

La décarbonation de nos procédés passera par l'utilisation de la biomasse ainsi qu'une électrification massive. Cette électrification des procédés ne pourra pas avoir lieu tant que l'électricité n'est pas compétitive par rapport aux énergies fossiles. Bien que la PPE reconnaisse le besoin des industriels de disposer d'une électricité décarbonée à un prix compétitif, aucune des mesures envisagées ne permettent concrètement de le garantir. De plus, nous souhaitons souligner que Roquette a déjà entrepris des efforts et investissements importants en termes d'efficacité énergétique sur les dernières décennies, et nous atteignons maintenant des limites à ce qui est technologiquement possible. Par ailleurs, il faut garder à l'esprit que certaines technologies de décarbonation, comme les chaudières électriques ou le captage et stockage du carbone (CCUS) impliquent une augmentation significative de la consommation énergétique.
Nous appelons donc à des objectifs d'efficacité énergétique et de décarbonation réalistes et adaptés afin de toujours privilégier la décarbonation à la désindustrialisation.

Des financements flexibles sont indispensables pour réussir la décarbonation

Concernant les mesures de financement proposées, Roquette s'inquiète de la pérennité des mécanismes budgétaires (à l'inverse des mécanismes extra-budgétaires), notamment au regard des récents débats autour du Projet de Loi de Finance pour 2025 qui remettent en question la capacité des autorités à pérenniser les mécanismes de soutien existant (ex : aides de l'ADEME…).
Par ailleurs, nous souhaitons souligner que les mécanismes actuels, bien que générant un véritable effet de levier, ne sont pas suffisamment adaptés à la réalité de de la vie des projets industriels et à leur contexte économique. Ainsi par exemple, entre la décision d'attribution d'une aide et la mise en œuvre des projets, de nombreux facteurs (inflation, contexte géopolitique, fluctuations des coûts de l'énergie, etc.) peuvent venir surenchérir un projet et grever la compétitivité des sites qui portent le projet. Il convient donc d'adapter ces cadres pour permettre plus de flexibilité dans le soutien et s'adapter à la révision des coûts.

Roquette a été lauréat de 2 appels à projet, Decarb Indus 2021 et BCIAT, afin de soutenir la décarbonation de son site de Lestrem dans les Hauts de France.
Ces 2 projets ont subit une forte inflation entre le moment du dépôt du dossier et la mise en œuvre opérationnelle. Cette inflation, au-delà 60%, n'a pas pu être prise en compte dans les subventions accordées alors même qu'une baisse du coût de projet fait systématiquement l'objet d'une révision des aides.

- Ainsi, le premier projet, déposé dans le cadre de l'AAP Decarb Ind 2021, concerne la mise en place de recompression mécanique de vapeur. Entre le moment de la signature de la convention de financement, 2021 et la phase opérationnelle en 2023, le coût du projet a augmenté de plus de 70%.

- Le deuxième projet, déposé dans le cadre du BCIAT de 2021, concerne l'installation du chaudière biomasse en substitution du gaz naturel. Ainsi, entre le moment ou notre dossier a été lauréat en 2021 et 2024 le lancement de la phase opérationnelle, le coût du projet a augmenté de 60%.

Disponibilité et optimisation de l'utilisation de la biomasse

Comme évoqué dans les documents de la consultation, la consommation d'énergie issue de la biomasse va croître significativement d'ici à 2050 pour de nombreux usages tant collectifs que privés ou industriels. Face aux risques liés à la disponibilité de cette ressource, Roquette soutient le principe de priorisation des usages de la biomasse, notamment forestière, pour les besoins industriels en chaleur haute température et pour lesquels il n'existe, aujourd'hui, aucune alternative (contrairement à la chaleur basse température pour des usages domestiques et collectifs par exemple).

Nous sommes préoccupés par le déséquilibre entre la production et la consommation de biomasse forestière compte tenu des projets en cours et/ou en développement, et tels qu'identifiés dans le récent rapport interministériel[1] ou dans l'étude ADEME[2].

Pour assurer la décarbonation et asseoir notre sécurité d'approvisionnement, l'équilibre entre l'offre et la demande est indispensable. Or, les éléments fournis dans la SNBC et la PPE ne donnent pas de réponse précise et n'assurent pas une visibilité suffisante sur cette problématique stratégique.

Les dispositifs tels que le fond chaleur BCIAT promeuvent et soutiennent l'utilisation de la biomasse comme solution de décarbonation.

Cependant, il est nécessaire d'aller plus loin. Aussi, nous recommandons que les plans d'approvisionnement de tous les projets soient partagés à l'ensemble des cellules biomasse de l'ADEME pour assurer une cohérence plus forte et faciliter la prévisibilité des impacts sur la ressource.

Ci-dessous une carte (non exhaustive) reprenant quelques projets annoncés publiquement avec les besoins en matière première forestière. L'ensemble de ces projets reflètent les tensiosn à venir sur la disponibilité des la biomasse car les rayons d'approvisionnement sont senisblement les mêmes en terme de région.

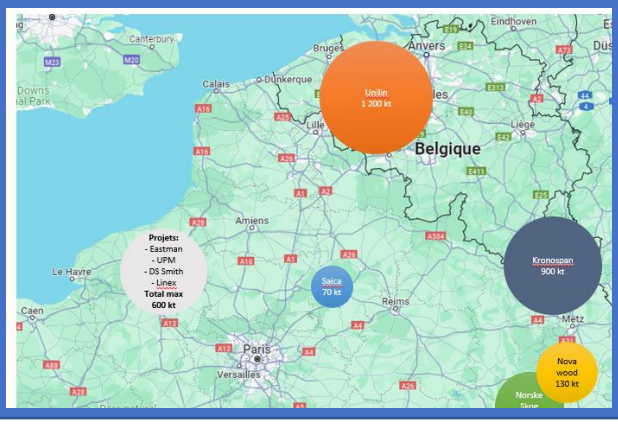

De même, nous proposons que les porteurs de projets publics, soient soumis au même calendrier de soumission que les porteurs privés (actuellement ils bénéficient d'une soumission au fil de l'eau) pour garantir une meilleure évaluation de la demande et estimation de l'impact sur la ressource.

Favoriser une chaine de valeur française pour la décarbonation des transports

Dans le secteur des transports, premier secteur émetteur de Gaz à effet de serre en France, Roquette estime que les biocarburants issus de résidus doivent être davantage encouragés comme solution alternative en complément de l'électrification du parc. Ainsi, l'électrification du parc des véhicules légers ne doit pas se faire au détriment des biocarburants, notamment ceux issus de résidus. Les industries agro-alimentaires, à l'instar de Roquette, ont un rôle clé à jouer en fournissant des volumes de résidus nécessaires à la production de carburants verts là ou l'électrification n'est pas envisageable, comme l'aviation. Il existe aujourd'hui des gisements de résidus importants dans les amidonneries que nous devons mobiliser pour répondre à ces objectifs. Cette mobilisation étant possible sans mise en concurrence avec les marchés traditionnels.

En particulier, la solution alcool to jet doit pouvoir bénéficier d'incitants spécifiques pour accélérer le déploiement d'une technologie encore naissante mais qui permettra à la France une indépendance stratégique en s'affranchissant des importations d'huiles usagées qui sont aujourd'hui majoritairement utilisées.

Nous estimons que les trajectoires proposées dans la PPE, pour l'électrification ou les cultures alternatives comme le miscanthus sont trop optimistes. Une forte décorrélation entre les objectifs et la réalité est déjà visible à partir de 2025. Ainsi, nous demandons que les mandats d''intégration de biocarburant dépassent l'objectif de 7 % afin de permettre une stabilisation des volumes produits localement et d'anticiper la baisse de la demande en carburant liée à la montée en puissance des véhicules électriques d'ici 2025-2030. Soutenir une chaîne de valeur nationale autour des biocarburants, en complément de l'électrification est indispensable pour répondre aux défis de la décarbonation tout en garantissant l'indépendance énergétique de la France.

Conclusion

Roquette est engagé dans la décarbonation de ses procédés industriels tout développant des solutions contribuant

[1] Évaluation du potentiel de production d'énergies renouvelables à partir de la biomasse agricole et forestière française à l'horizon 2050 | Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt

[2] https://librairie.ademe.fr/economie-circulaire-et-dechets/7539-etude-de-gisement-des-dechets-de-bois-dans-la-filiere-bois-bois-energie.html

activement à la décarbonation d'autres secteurs émetteurs. Cependant, nous restons vigilants quant à la nécessité d'un soutien public adapté, prévisible et pérenne indispensable pour que la transition énergétique ne s'accompagne pas d'une désindustrialisation. A ce titre, nous soutenons l'importance stratégique de la SNBC et de la PPE, qui doivent fournir une vision cohérente et durable à long terme, alliant transition écologique et compétitivité industrielle.